

PLEIN SUD PARLONS-EN !

Concertation préalable
du 12 octobre 2020
au 21 janvier 2021



Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

N°4

CAHIER D'ACTEURS

Janvier 2021



LE R.E.N.A.R.D.

L'association R.E.N.A.R.D. (Rassemblement pour l'Étude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District) existe depuis plus de 40 ans. Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement, elle s'est fixée trois missions :

- la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire,
- L'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'amélioration des connaissances naturalistes du territoire.

Nos actions sur Roissy-en-Brie ont permis la préservation de la colonie d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) de la ferme d'Yau, mais aussi la préservation d'une continuité naturelle entre la forêt de Notre-Dame et la forêt d'Armainvilliers le long de la route menant à Ozoir-la-Ferrière.



CONTACT

Le bois briard, 3 rue des Aulnes
77680 ROISSY-EN-BRIE

Notre local : on vous reçoit de 9h à 17h
les jours ouvrables, téléphonez avant de
venir on peut être sur le terrain.

01 60 28 03 04

association-renard@orange.fr

www.renard-nature-environnement.fr



Nous avons pu montrer dans les trois précédents cahiers d'acteur que les enjeux écologiques et agricoles avaient une place prépondérante dans l'aménagement du site.

En effet, il s'agit d'abord de préserver un « corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes » identifié au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.) et ensuite un « Espace de respiration » et d'une « liaison agricole et forestière » d'après le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (S.D.R.I.F.). Ajouter à cela la présence d'habitats naturels structurants : les zones humides (protégées par l'article L211-1 du Code de l'Environnement) et le ru de la Longuiolle ainsi que la présence d'espèces protégées (L411-1 du Code de l'Environnement) à proximité directe du site. Le retour à la friche de ces espaces permettra à la faune et à la flore de se réinstaller.

La nature sur le site devra être omniprésente, comme le disent les auteurs du projet, qui devront donc tendre à la mise en valeur des éléments cités

précédemment et identifiés dans des schémas régionaux, notamment grâce :

- au renforcement du corridor écologique par le maintien d'au moins une large bande de milieux ouverts bénéficiant d'une gestion raisonnée ;
- au maintien du paysage agricole et forestier par la plantation d'arbres et de haies et la conservation d'une grande part d'activité agricole ;
- à la préservation des zones humides tant dans leur superficie que dans leur fonctionnement.

Bien évidemment, les roisséens ne doivent pas être exclus de cet espace et la fréquentation du site devra être prévue par la mise en place de cheminements piétons, leur permettant de bénéficier de nouveaux espaces naturels et agricoles.

Nous proposons dans ce quatrième cahier d'acteur quelques mesures concernant la valorisation des espaces naturels et agricoles du lieu-dit Les Dix-huit Arpents dans le cadre du projet Plein Sud.

1. LE RENFORCEMENT DU « CORRIDOR FONCTIONNEL DES PRAIRIES, FRICHES ET DÉPENDANCES VERTES » (S.R.C.E.)

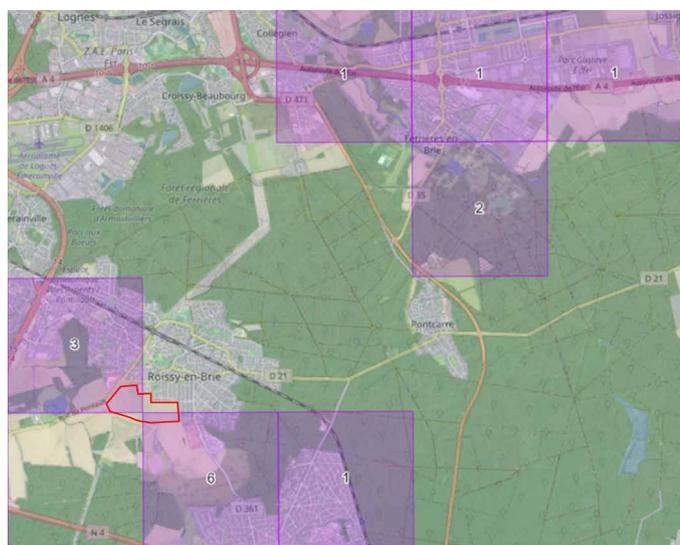
Un corridor des prairies, friches et dépendances vertes a pour fonction la circulation de la faune et de la flore des milieux ouverts entre deux réservoirs de biodiversité. Il est sous-entendu par « milieux ouverts » des habitats naturels constitués majoritairement d'herbacées (végétation mesurant 50 cm maximum).

Au Sud, il traverse la commune d'Ozoir-la-Ferrière et rejoint l'espace prairial situé entre Ozoir-la-Ferrière et Roissy-en-Brie, après Super U. Il traverse ensuite la plaine agricole dont le lieu-dit des 18 Arpents, concernés par le projet Plein Sud. Il passe à travers l'urbanisation puis longe et rejoint la forêt de Ferrières par les lignes Hautes Tensions.

Une espèce emblématique des milieux ouverts se trouve, par exemple, à proximité directe du site : la Mante religieuse (*Mantis religiosa*). Espèce protégée régionalement¹, elle a été inventoriée

(voir zones violettes sur la carte de répartition) au sud du projet, dans la liaison entre la forêt Notre-Dame et la forêt d'Armainvilliers, et à l'Ouest au lieu-dit La Frette (entre Intermarché et les jardins familiaux).

Le corridor écologique permet de relier cette population à celle se trouvant au Nord de la forêt de Ferrière. Cet insecte est très probablement présent dans les prairies sous les lignes HT en forêt. Nous la chercherons cet été.



Carte de répartition de la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) - l'espèce est considérée présente dans les carrés violacés (les chiffres dans les carrés donnent le nombre d'observation et non le nombre d'individus observés) - d'après les données enregistrées dans la base de données naturalistes régionale cettia (<https://cettia-idf.fr/>) et Mante religieuse (*Mantis religiosa*) observée au lieu-dit La Frette (07/09/2020)

Pour maintenir voire améliorer ce corridor, il est nécessaire de maintenir au moins une large bande - au minimum 100 m - de milieux ouverts au travers du site. Cet axe principal pourra être complété par d'autres bandes.

Une gestion est nécessaire afin de ne pas laisser les arbres et arbustes envahir le site mais il n'est pas souhaitable que cette espace ressemble à un parc urbain. Le retour à l'état de friche des parcelles non exploitées permettra le développement d'une flore sauvage locale de type friche prairiale et du cortège faunistique associé (insectes, oiseaux...)

Une fauche tardive (fin octobre) pourra être effectuée par tiers (le site sera divisé en 3 de sorte qu'une partie sera fauchée tous les 3 ans). Il pourra également être envisagé de mettre du bétail à pâturer sur une partie de l'espace dédié au corridor. Aucun pesticide ne devra être utilisé.

Nous avons déjà constaté que la fonctionnalité du corridor est fortement réduite lors de son passage à travers l'urbanisation de la commune (voir cahier d'acteur n°2). C'est pourquoi il est essentiel qu'il soit de bonne qualité, que ce soit par la taille et la gestion, en amont et en aval de ce point noir.

En outre, la gestion des espaces verts urbains de la commune pourra être revue afin de prendre en compte cette liaison écologique et favoriser la circulation de la faune et de la flore sauvage. Ceux situés le long de l'avenue Jean Monnet notamment, devraient être traités en fauche tardive afin de laisser la flore se développer. Il s'y trouve notamment des Orchidées sauvages dont les feuilles et les boutons sont broyés chaque année par les tondeuses.

¹ : Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

2. LE MAINTIEN D'UN « ESPACE DE RESPIRATION » (S.D.R.I.F.) ET LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

« Les espaces de respiration (...) désignent une continuité large d'espaces agricoles, boisés ou naturels, entre les noyaux urbains. Ils assurent une fonction de coupure d'urbanisation essentielle dans la structuration de l'espace et le paysage ».

Il faut donc prévoir d'insérer le projet dans un paysage agricole et forestier, en harmonie avec l'existant. Il est nécessaire de noter ici que le paysage se trouve déjà fortement dégradé

par le projet de remblais au lieu-dit le Pommerot. Le projet paysager devra donc intégrer cet élément. Voici quelques éléments :



Une vue de la route de Monthéty

Une partie du site devra être **maintenue en zone agricole**, même en dehors du couloir des lignes Haute-Tension. Une agriculture raisonnée (voire biologique) et intégrée dans des circuits courts (AMAP...) permettra d'intégrer cet usage au fonctionnement global de la commune et d'impliquer les habitants. Il pourrait être planté des vignes ou des vergers.



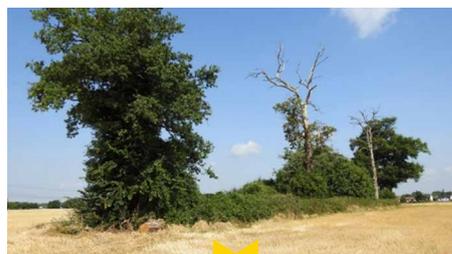
Le bosquet Rosalie et une mouillère un peu au sud, éléments du corridor écologique

Comme aujourd'hui, l'espace agricole devra **intégrer les zones humides et les mouillères**. Ces dernières ne doivent pas devenir des bassins de rétention d'eau pluviale. Il est donc important de maintenir leur fonctionnalité en plus de leur superficie en limitant l'artificialisation des sols aux alentours direct des mouillères. En effet, l'imperméabilisation des sols entraîne le ruissellement de l'eau de pluie vers les points bas (ici les mouillères et les rus) au lieu de l'infiltration de l'eau, de son stockage dans le sol et de sa restitution lente dans le milieu naturel.



Schéma d'aménagement pour la réouverture du ru de la Longuiolle

Le **ru de la Longuiolle** doit faire l'objet d'aménagement améliorant la qualité de cet habitat. D'abord, la réouverture en amont de la zone d'étude, entre la route de Monthéty et l'Avenue du Général De Gaulle, doit être prévue (il s'agit d'une obligation du S.D.R.I.F.). Le développement d'une ripisylve constituée d'arbres d'essences locales et adaptées à la forte hygrométrie (Saules...) sera favorisé. Un cheminement piéton pourrait être imaginé le long du ru.



Le bosquet Rosalie, grignoté par les labours

La création de **bosquets d'arbres et de haies d'essences locales et variées** permettra d'accompagner ces milieux humides et de proposer une continuité écologique locale vers le bois des Berchères pour la faune forestière (amphibiens, chiroptères...). Associés aux mouillères, ils offriront un habitat d'hibernation pour des amphibiens se reproduisant dans des points d'eau peu profonds et peu végétalisés comme le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*).



Le chemin de la Patrouille, vers Pontault

L'intégration de **cheminement piéton** permettra aux roisséens de s'approprier le site et de bénéficier de nouveaux espaces de nature. Un cheminement prolongeant la rue du Pommerot jusqu'au chemin des vieilles vignes permettra de relier les quartiers Sud-Est de Roissy-en-Brie vers les espaces naturels à l'Ouest (Bois des Berchères, étang du Coq). Il pourra être complété par un chemin longeant le ru de la Longuiolle. Il faut s'appuyer sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) afin d'intégrer ces éléments dans un projet global.

3. CARTE SYNTHÉTIQUE DES ÉLÉMENTS NATURELS ÉVOQUÉS DANS CE QUATRIÈME CAHIER D'ACTEUR

Cette carte synthétise les propositions faites dans ce cahier d'acteur. Le corridor écologique de milieux ouverts, les zones humides et les mouillères, les cheminements piétons associés à des haies et à des alignements d'arbres y sont représentés.

Il faut imaginer ces éléments dans un paysage agricole avec un horizon boisé (forêt Notre-Dame, bois des Berchères,

bois de la Lièvrerie...) afin de répondre aux objectifs du S.D.R.I.F. (espace de respiration et liaison agricole et forestière). Quelques bosquets pourront renforcer une liaison écologique forestière locale. A chaque mouillère ou milieu humide sera associé un espace boisé, connecté à ce milieu humide permettant à la faune batrachologique (grenouilles, tritons...) de se reconstituer.



Carte synthétique des propositions pour la prise en compte des éléments naturels et agricoles dans le projet Plein Sud.

Légende :



Périmètre du projet



Zone humide



corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes

M

Mouillère



Cheminement piéton bordés d'arbres ou de haies



Ru et ripisylve



Bosquets